



Académie Européenne des Sports

B.P : 93005

11, Place André Maurois 67200 Strasbourg

☐06 82 67 25 92

Site: www.academie-europeenne.eu

Email: academie.europeenne.sports@gmail.com

écoutedopage 0800 15 2000

Dossier d'inscription

à transmettre avec **1 photo d'identité** et la cotisation

Garçon / Fille

- ☐ Cotisation +14 (390€ / an)
- ☒ Cotisation Enfant - 14 ans (290 € / an)
- ☒ Carte de membre (45€)
- ☒ Licence (50 €)
- ☐ Passeport sportif (50 €) pour stages, compétitions, formations, etc.... à souscrire lors de l'adhésion
- ☒ Caution Badge (20€) à réglé par chèque et restituer à la fin de l'abonnement
- ☐ Pack Equipements vendu sur place (80€) comprenant : Protège Dents, Bandes, Gants, Coquille, Protège Tibias

Mme, Melle, M (rayer mention inutile) NOM : (en majuscule)

Prénom :

Sexe : (cocher la case correspondante) ☐ F ☐ M

Date de naissance : __ / __ / __ Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Avez-vous déjà pratiqué les sports de combat ? ☐ Oui ☐ Non

Si Oui lequel ?.....

Adresse exacte et lisible
N°.....Rue.....

Code postal.....Ville.....

N° de telAdresse e-mail :

N° Sécurité Sociale (obligatoire) :

Groupe sanguin :

Je CERTIFIE l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Pour les filles en cas de GROSSESSE, je m'engage à cesser toute activité sportive (compétition, assaut).

J'autorise l'Académie Européenne d'Arts Martiaux et Sports de Combat ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation de mon enfant.

Ces données sont collectées et traitées par l'Académie Européenne d'Arts Martiaux dont vous êtes inscrits. Ces données sont donc exclusivement destinées à l'Académie Européenne d'Arts Martiaux. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données que vous pouvez exercer auprès de l'Accueil de l'Académie Européenne d'Arts Martiaux.

Je m'engage à respecter les règlements et code sportif de la Fédération Française dont je déclare avoir pris connaissance.

Date :/...../.....

Signature obligatoire du postulant

Pour les mineurs :

Signature de la personne détentrice de l'autorité parentale



Académie Européenne des Sports

B.P : 93005

11, Place André Maurois 67200 Strasbourg

☐06 82 67 25 92

Site: www.academie-europeenne.eu

Email: academie.europeenne.sports@gmail.com

Règlement intérieur de l'Académie Européenne des Sports

Ce règlement concerne tous les adhérents de l'Académie Européenne des Sports. L'Académie accueille les membres faisant une demande, après acceptation du bureau de l'Académie Européenne des Sports. Pour être adhérent de l'Académie, il faut en faire la demande par écrit (accompagné d'une photo d'identité et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de contacts) et être à jour de sa cotisation et avoir signé le règlement intérieur. L'Académie Européenne des Sports est gérée par son comité directeur, élu lors de l'assemblée générale. Les membres du comité directeur sont élus pour 4 ans. Les entraîneurs sont invités à toutes les réunions du comité, ainsi que les personnes assurant des fonctions au sein de l'Académie. Tout membre de l'Académie peut faire parti du comité directeur s'il en exprime la demande par écrit au président un mois avant l'assemblée générale. Pour être éligible au comité directeur de l'Académie, il faut : - Avoir plus deux ans d'ancienneté dans l'Académie. - Etre majeur le jour de l'élection. Toutes les activités de l'Académie concernent différents sports de combat et autres. Seules peuvent s'entraîner les personnes aptes physiquement ayant fourni un certificat médical en début de chaque adhésion avec la mention écrite de « non contre-indication à la pratique des arts martiaux et sports de combat », dès la 1ère séance d'entraînement Les compétiteurs doivent faire remplir leur passeport sportif par leur médecin (spécialisé en médecine du sport). Les mineurs devront fournir une autorisation parentale pour pouvoir pratiquer les entraînements et compétitions. Les compétiteurs inscrits en championnat doivent signer un engagement et fournir un chèque de caution. La communication des noms et prénoms et fichier des adhérents constituent des données personnelles protégées par le RGPD - règlement général sur la protection des données et la CNIL - commission nationale de l'informatique et de la liberté.

Tenue sportive obligatoire ; Aucun entraînement et combat ne sera autorisé sans les protections obligatoires : protège-dents, protège tibias avec protection pieds, gants de boxe, bandes, coquille pour les garçons et protège partie pour les filles, chevillères, protège-poitrine pour les filles et casque de protection. Tout élève doit se présenter aux cours dans des conditions d'hygiène corporelle et vestimentaire correctes. Les bijoux sont interdits dans les cours, et les ongles des pieds devront être coupés courts. Le port de bandes ou mitaines est obligatoire pour la mise de gants. Les pratiquants qui transpirent abondamment, lors d'un travail au sol, devra protéger les tatamis avec une serviette, voir essuyer les gouttes de sueur, lors des exercices (glissades dangereuses et principes d'hygiène). Le salut est obligatoire en entrant dans la salle et en sortant. Les élèves doivent respecter les horaires, et l'accès aux cours des retardataires reste à l'appréciation de l'entraîneur. Il est également demandé de respecter les locaux mis à votre disposition et de ne rien laisser traîner. La direction se décharge toute responsabilité en cas de vol ! Tout entraînement doit se dérouler dans l'esprit sportif et convivial, le non-respect de ces règles sera sanctionné par le comité directeur. L'Académie Européenne des Sports décline toute responsabilité pour toute personne ayant quitté la salle à l'issue des entraînements.

Lieu des entraînements :

• Académie Européenne des Sports au Centre Commercial Auchan situé au 11, Place André Maurois 67200 Strasbourg,

• Les entraînements ont bien lieu durant les périodes de congés scolaires et universitaires et les jours fériés. La cotisation est annuelle et un T-shirt est offert marqué au nom de l'Académie pour tous les nouveaux adhérents. Les paiements de la cotisation peuvent être payés en 2 fois, mais l'ensemble des chèques doivent être remis lors de l'adhésion. Le 1^{er} chèque sera de la moitié de la somme due et non remboursable après 7 jours, à compter de la date d'encaissement du 1^{er} chèque.

Concernant les cotisations d'enfants et personnes reconnus par la Maison Départementale des Handicapés(MDPH), un justificatif sera demandé lors de l'adhésion. Chaque adhérent souhaitant s'entraîner dans les locaux de l'Académie Européenne des Sports doit avoir remplie l'ensemble des conditions d'inscription. La pratique des sports ne devra s'exercer qu'au sein de l'Académie Européenne des Sports durant les entraînements, démonstrations, compétitions ou stages. Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de cette discipline dans ce cadre précis. Le comité directeur et les entraîneurs se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement. Ce règlement ne peut être modifié avec l'approbation du comité directeur de l'Académie Européenne des Sports Après acceptation par le futur membre, de ce règlement intérieur, l'adhérent se verra délivrer son badge et en cas de perte le badge, celui-ci sera facturé à hauteur de 20 Euros. Pour le membre mineur, la personne détentrice de l'autorité parentale autorise l'Académie Européenne des Sports ou un membre du comité directeur de prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation du membre concerné.

Les pratiques de religions, cultes, ou de simples signes ostentatoires à caractère religieux ou politiques sont strictement interdits au sein de l'Académie Européenne des Sports. Le matériel d'équipements doit être conforme aux directives de la Fédération Française de Boxe ou FSGT. Un pack équipements comprenant Protège dents, Bandes, Gants, Coquille et Protège Tibias sont vendus à 80€ sur place à l'Académie Européenne des Sports.

Les compétiteurs et tous les adhérents s'engagent à transmettre une bonne image de la discipline et de l'Académie Européenne des Sports lors des entraînements et compétitions. Tout comportement, attitude violente ou antisportive de toute nature sera fortement sanctionné par une exclusion définitive du Club. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, pour la pratique du sport au sein du Club, ainsi que pour leur participation aux compétitions éventuelles et aux stages techniques au cours de la saison.

La présence des parents lors des entraînements des enfants n'est pas souhaitée. Toutefois, elle pourra être tolérée à condition que ceux-ci restent très discrets selon l'appréciation des entraîneurs. Un bar est prévu pour les parents ou visiteurs qui souhaitent patienter dans la salle.

Toute cotisation encaissée n'est pas remboursable. Toute personne n'ayant pas un dossier complet ne pourra pratiquer la discipline au sein du Club.

Nous rappelons à nos membres qu'il convient d'observer les quelques règles suivantes :

- Assiduité aux cours et respect des horaires
- Respect des règles d'hygiène et de bon ordre
- Manifester un « bon état d'esprit » au vestiaire et dans la salle
- Respecter les locaux sportifs et le matériel

Chaque membre à jour de sa cotisation atteste :

Sur l'honneur ne bénéficie d'aucune contre-indication à la pratique des sports de combat et autres que ce soit en compétition ou en entraînement.

- Au cas de blessure le membre de l'Académie décline toute responsabilité à l'Académie Européenne des Sports ainsi qu'à l'ensemble des représentants.
- Autorise à utiliser mon image en cas de diffusions de photos et vidéos sur internet ainsi que l'ensemble des réseaux sociaux existants et de tous supports de communication (article de presse, flyers, affiches...)
- Le membre de l'Académie Européenne des Sports s'engage à respecter le règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance.